

ANNE LE STRAT. L'adjointe socialiste au maire de Paris a œuvré pour le retour en régie de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans la capitale. Une solution optimale à ses yeux.

« Après un an de régie, le prix a baissé de 8% »

■ Anne Le Strat est adjointe en charge de l'eau et de l'assainissement à Paris. Elle a œuvré pour un retour de la gestion en régie publique, mise en route en janvier 2010 après 25 ans de délégation auprès de la Lyonnaise des eaux et de Véolia (ancienne Compagnie générale des eaux). Alors que la question est sensible dans l'Agglomération de Montpellier en vue de l'échéance de 17 contrats avec Véolia, elle est venue témoigner des avantages évidents de la régie publique. A condition que les élus s'y plongent réellement...

Qu'est ce qui a motivé le retour en régie ?

Lors d'une nouvelle majorité municipale en 2001, on a décidé de comprendre comment fonctionnait le service, en s'impliquant plus dedans. On a commencé à voir qu'on ne pouvait pas s'arrêter seulement à une négociation avec les délégataires comme nous avions essayé en 2004 pour les obliger à faire des travaux. On avait obtenu 150 millions d'euros de travaux d'ici la fin des contrats, mais déjà là, on savait que c'était en deçà de la somme qui avait été mise de côté grâce aux surprofits réalisés.

Vous contestez l'efficacité d'une gestion en délégation ?

Avec la délégation de service public (DSP) y a une asymétrie d'information entre le délégataire, surtout s'il est implanté depuis des années, l'administration qui doit contrôler et ensuite les élus. A Paris, comme ailleurs, il n'y avait pas de contrôle technique sur le service, l'opacité financière était totale et les informations étaient parcellaires dans les rapports de délégation.

Vous avez des exemples ?

Pour l'entretien : quand il y avait un joint fuyard, alors que les métiers d'arts préconisent de déposer la canalisation pour changer le joint, les délégataires se contentaient de reposer un nouveau joint sur le joint fuyard. Tous les travaux de rénovation, d'entretien et de maintenance du réseau étaient assurés pour que ça tienne à peu près le temps du contrat et réduire les fuites, avec des coûts bas. La logique financière a clairement primé sur la logique industrielle, la logique de métier. Même avec une bonne délégation. On l'a vu aussi pour les personnels : le nombre d'employés qu'on a récupéré n'est pas celui qui était annoncé dans les rapports. Certains travaillaient sur 5 ou 6 contrats sur l'Île de France, effectuaient donc 5% de leur travail sur Paris, mais étaient comptabilisés en temps plein pour la Ville de Paris.



« La régie, c'est plus intéressant pour l'utilisateur, pour le personnel et pour la collectivité. »

PHOTO REDOUANE ANFOUSSI

Qu'est-il arrivé à ces personnels ?

On n'a pas pris plus de personnes que ce qu'il nous fallait en terme de compétences. D'ailleurs on n'a pas perdu de compétences techniques, un argument souvent avancé. Le code du travail est très protecteur pour les salariés. Ils ont été transférés avec les conditions salariales du contrat précédent : non seulement ils n'ont rien perdu, mais l'harmonisation sociale qu'on a effectuée entre les différents statuts a été très clairement avantageuse pour le personnel. Contrairement à une autre idée reçue, ce personnel est de droit privé, il n'y a aucune obligation de créer des postes de

fonctionnaires, puisque c'est la hantise générale aujourd'hui. On a aussi du personnel de droit public de la mairie de Paris qui est en détachement et qui a donc un contrat de droit privé.

N'y a-t-il pas un risque pour la santé financière des délégataires ?

Ce sont souvent des élus de gauche qui nous accusent de mettre en péril les grands groupes français. Mais parmi les éléments sur lesquels les délégataires font de l'argent il y a notamment les travaux confiés à leur sous-traitant en interne, avec une surfacturation. Maintenant qu'on est en régie, on a plus de mise en concurrence parce

qu'on passe en marché public. On essaye d'élargir l'offre à des PME ou d'autres acteurs économiques, même si ce n'est pas simple car le secteur de l'eau est tenu. Pour le même type de travaux c'est entre un tiers et moitié moins cher. C'est un argument essentiel dans le discours ambiant, qui n'est pas le mien, sur la concurrence et le libéralisme économique. Revenir en régie peut favoriser d'autres acteurs économiques plus petits et donc potentiellement créateurs d'emplois.

Au final, quels sont les avantages pour la collectivité ?
A Paris, on a estimé que le retour en régie, avec un opérateur unique

représentait un gain de 30 à 35 millions d'euros par an. De fait, on va plus investir sur le réseau de distribution. On a aussi mis en place des politiques de protection de la ressource plus ambitieuses. On a des services nouveaux aux usagers : un suivi de la consommation pour vérifier s'il y a des fuites, on pose des kits d'économiseurs d'eau chez les bailleurs sociaux pour faire baisser la facture des personnes en précarité sociale, on a une politique d'aide sociale à l'eau. Non seulement on a récupéré tout ce qui est production, transport, distribution, mais, et j'en suis particulièrement fière, on a décidé d'internaliser le traitement facturation et gestion commerciale vis-à-vis des usagers et des abonnés. C'est un vrai service public, jusque dans le contact direct avec les usagers parisiens.

Quel est l'impact sur le prix ?

Sur la facture de l'utilisateur, le prix avec les trois opérateurs avait augmenté de 260% depuis 1985. On a baissé le prix de 8% en 2011 après un an de retour en régie publique, ce qui est, dans un contexte de baisse de consommation, un vrai effort. C'est le retour en gestion publique qui a permis d'avoir un équilibre financier et une efficacité du service. C'est assez ingrat parce que pour les usagers ça ne représente que quelques euros, mais on estime que pour la régie Eau de Paris sur 5 ans, ça représente 76 millions d'euros.

Dans ce cas pourquoi autant de réticence à un retour en régie à Montpellier ?

Si on résume, mais c'est difficilement inaugurable, c'est plus intéressant pour l'utilisateur, c'est plus intéressant pour le personnel, c'est plus intéressant pour la collectivité qui maîtrise son service et oriente mieux sa politique de gestion de la ressource en ayant un bras armé direct. A condition que les élus s'intéressent vraiment à la gestion de l'eau. Il y a une vraie bonne raison à ce qu'ils ne le fassent pas, c'est que c'est complexe, techniquement, financièrement, juridiquement... La délégation est souvent choisie pour des questions de facilité. Mais il y a aussi plein de mauvaises raisons : l'affaire Carignon à Grenoble l'a montré en corruption avérée, mais il y a aussi le financement des partis qui laisse des traces, ou de manière plus vicieuse via un partenariat privilégié avec une commune pour soutenir son club de foot ou de rugby, pour sponsoriser un événement... Ce n'est pas de la corruption en tant que tel, c'est un échange de bon procédé.

RECUEILLI PAR MARINE DESSEIGNE